

**PROCÉDURE DE NOMINATION
DES ENTRAINEURS FÉDÉRAUX NATIONAUX
(EFN) DES DISCIPLINES STRUCTURÉES A
L'INTERNATIONAL**

En annexes
Code de déontologie de l'EFN
Trame de candidature aux fonctions d'EFN

Validé par le Comité Directeur National en date du 14 décembre 2024

2025 / 2028

En sus de ses entraîneurs professionnels, la FFESSM a fait choix de s'appuyer sur des entraîneurs fédéraux bénévoles pour préparer son élite sportive et la relève dans les différentes disciplines de son champ délégataire structurée à l'international au plan compétitif. Ces derniers doivent être en capacité d'intervenir ponctuellement mais régulièrement sur une olympiade (s'inscrire dans la durée), de se déplacer avec les collectifs nationaux et les équipes de France lors des grandes échéances et d'accepter de se former pour renforcer leur capital compétences et leur crédibilité.

Ainsi, il est constitué dans chaque discipline un collectif d'entraîneur fédéraux nationaux (EFN), connus et reconnus pour leurs compétences, leur expérience, leur engagement à mettre en œuvre le projet de performance fédéral (PPF) à moyen terme (olympiade).

Profil et compétences

L'EFN est un technicien et un pédagogue de très haut niveau dans sa discipline.

Lucide et exigeant, il n'a qu'un objectif : amener un sportif ou une équipe à son meilleur niveau en vue des compétitions internationales officielles de référence que sont les championnats d'Europe, les championnats du Monde et les Jeux Mondiaux notamment.

Il peut participer, sur sollicitation du DTN, à la définition du projet sportif incluant les aspects techniques, sportifs, associatifs et sociétaux à court (1 an) et moyen terme (olympiade) ainsi qu'à l'élaboration des règles de sélection en équipe de France en lien avec la Commission Nationale de la discipline concernée.

Il veille au respect et à la bonne mise en œuvre de la stratégie fédérale de haut niveau. Il élabore la planification d'une préparation optimale, assure le suivi des sportifs en lien avec leurs entraîneurs de club ou de structure inscrite au projet de performance fédéral et veille à développer leur potentiel.

Il participe à l'agrégation de compétences au sein de l'équipe d'encadrement pour entraîner et préparer au mieux les sportifs (optimisation de la performance dans tous les domaines : préparation physique et mentale, diététique, gestion du temps, tactique...)

Il contribue à désamorcer les conflits, ménage les susceptibilités lors des sélections et soutient les sportifs en cas d'échec.

Force de caractère, dynamique et persuasif, il est capable d'exalter les sportifs, de les amener à se dépasser.

Il doit savoir résister à la pression inhérente au monde de la compétition sportive.

Il participe à la mesure de l'efficacité des actions mises en place.

En acceptant la responsabilité d'un collectif, l'EFN prend conscience du nécessaire esprit d'équipe et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission dans l'intérêt général et le « bien vivre ensemble ».

Il s'engage à respecter les principes d'éthique et de déontologie de la fédération dans le cadre de sa pratique d'entraîneur au service de la performance sportive à haut niveau dans les sports subaquatiques et de nage avec accessoires (cf. annexe 1). Son devoir d'exemplarité est de mise à tous moments, quelle que soit sa position et le contexte fédéral d'intervention.

Il favorise les échanges au sein de la Commission Nationale de la discipline concernée (identifie les thèmes de réflexion et les pistes de recherche susceptibles d'améliorer la prévention des risques, le suivi de l'entraînement et l'amélioration des performances dans le respect des réglementations en vigueur et notamment la prévention et la lutte contre le dopage) et s'engage à participer aux réflexions et actions interdisciplinaires mises en place par la fédération dans l'objectif de mutualiser les expériences, d'identifier un socle commun entre disciplines subaquatiques (détection, profilage, tests...) et d'élever son niveau de vision, de réflexion ou de compétences (colloque des acteurs de la performance, cycle de formation continuée des entraîneurs fédéraux nationaux...).

Missions

Le collectif des EFN constitue le vivier au sein duquel sont prioritairement (*) identifiés les entraîneurs qui assurent la mise en œuvre du programme de préparation des collectifs nationaux et l'encadrement des sélections nationales dont les équipes de France lors des déplacements internationaux (stages ou grandes compétitions).

Les missions confiées aux EFN en fonction de la discipline et de sa structuration sont :

- Coordonnateur des différents collectifs nationaux de la discipline (ou manager) ;
- Entraîneur principal d'un collectif ou d'une sélection nationale ;
- Entraîneur adjoint à l'entraîneur principal d'un collectif ou d'une sélection nationale ;
- Responsable d'un programme ou d'une mission au niveau d'une discipline ou interdisciplinaire (détection, analyse de la concurrence, expertise sur un championnat, formation des EFN, formation dédiée aux sportifs listés...).

La durée de la mission est limitée à celle de la saison sportive considérée. Elle peut être reconduite d'une saison l'autre à l'issue du bilan sportif qui sera dressé par le DTN et ce, jusqu'à la fin de l'olympiade.

La liste officielle des personnes qui composent l'équipe d'encadrement d'une sélection nationale est ratifiée et officialisée par le DTN avec la liste des sportifs sélectionnés pour participer à l'action ciblée.

Le coordonnateur et/ou l'entraîneur principal participe au comité de sélection des sportifs qui sont proposés à une sélection nationale ou en Équipe de France.

(*) Exceptionnellement, en cas de besoin, le DTN peut faire appel ponctuellement à un entraîneur n'appartenant pas au collectif des EFN de la discipline.

Conditions à satisfaire et qualifications requises

- Être titulaire du MEF1 de la discipline ou d'un diplôme reconnu équivalent par le DTN ou d'une expérience qui confère un niveau d'expertise équivalent reconnu par le DTN
- Justifier auprès du DTN d'une expérience significative dans le domaine de l'entraînement et de l'encadrement d'un collectif
- Maîtrise de l'informatique bureautique et des technologies de communication
- Maîtrise de l'anglais « parlé » souhaitée
- Ne pas faire l'objet d'une sanction fédérale en cours d'application

Nomination / Révocation

Les candidatures aux fonctions d'EFN et les missions attribuées à chacun sont étudiées et validées par le DTN. L'avis des présidents des commissions nationales concernées peut être sollicité par ce dernier (*)

Le DTN propose la liste des EFN au président fédéral pour validation et nomination officielle (article 19 des statuts de la fédération).

La mixité sera encouragée. L'objectif est que les collectifs EFN de chaque discipline tendent vers la parité. L'intégration de jeunes entraîneurs sera de même facilitée dans l'objectif d'assurer la relève générationnelle et la transmission des savoir-faire.

La durée de la mission est limitée à 4 ans et prend fin à l'issue de l'olympiade (31 décembre) quelle que soit la date de nomination. Elle peut être reconduite à chaque olympiade sans limite.

Un bilan par collectif et championnat est conduit annuellement par la DTN avec l'équipe d'encadrement. La présence du président de la Commission Nationale (*) ou de son représentant peut être requise.

Le DTN peut demander la révocation d'un EFN au président fédéral à l'issue du bilan annuel ou à tout moment en cas de non-respect du projet mis en place collectivement, de non-respect du code d'éthique et de déontologie ou des règlements fédéraux en vigueur.

Il peut également être mis fin à la nomination et/ou aux missions d'ENF à tout moment pour des raisons stratégiques, techniques ou sportives, par décision du Président de la FFESSM, sur proposition du DTN.

() L'avis du président de la CN (ou son représentant) a pour objectif d'assurer le lien entre le haut niveau et l'animation nationale de chaque discipline.*

Acte de candidature

Toute personne qui postule à la fonction d'EFN devra faire acte de candidature auprès du DTN en utilisant la trame type de CV qui figure à l'annexe 2 du présent document.

Document validé par le Comité Directeur National de la FFESSM en date du 14 décembre 2024

ANNEXE 1 - CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ENTRAINEUR FEDERAL NATIONAL

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins (FFESSM)

Ce cadre déontologique repose sur des principes éthiques qui constituent les fondements et le socle d'une culture commune au service de la performance sportive à haut niveau dans les sports subaquatiques et de nage avec accessoires :

- Une vision de la performance sportive de haut niveau appréhendée comme moment singulier de création et d'expression conduisant à l'excellence sportive ;
- Une nécessaire recherche du « sens » dans l'action et en situation afin de résoudre les problèmes émergents ;
- Une perception globale et complexe des problématiques afin d'élargir les champs de vision et de croiser les regards.

ARTICLE 1 – ÊTRE ENTRAINEUR FEDERAL NATIONAL

Être entraîneur fédéral national, c'est bénéficier au sein d'un collectif national ou d'une sélection nationale, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des sportifs qui, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide. Cette position doit conduire à promouvoir, à faire respecter et à défendre les valeurs de la République, du sport et de la fédération.

Être entraîneur fédéral national, c'est agir dans l'intérêt général de la fédération, sans prise de position partisane ; c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs, en particulier des autres entraîneurs et des sportifs extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur fédéral national, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un collectif national ou d'une sélection nationale et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations ou de communication avec les sportifs et d'agir avec empathie dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur fédéral national, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur fédéral national, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux sportifs.

Être entraîneur fédéral national, c'est, au-delà de la formation sportive et humaine des sportifs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS D'UN ENTRAINEUR FÉDÉRAL NATIONAL

Être exemplaire

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire et une attitude positive à l'égard :

- De la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins ;

- De toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs du développement des sports subaquatiques et de la nage avec accessoires français, mais aussi des sportifs, des entraîneurs, des juges et arbitres et des dirigeants des fédérations étrangères, des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général ;
- Des représentants de l'État, des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

Je sais exercer mon devoir de réserve

Je fais bon usage des médias et particulièrement des réseaux sociaux

Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des sportifs et du rôle primordial qui est le mien dans la valeur d'exemple, de recherche du "bien vivre ensemble" et du « respect d'autrui » au sein de la fédération.

Je m'engage, dans ce but, à respecter et appliquer les règlements, à respecter l'intégrité physique et morale de tous les acteurs, à promouvoir les valeurs de la République, à développer les valeurs de solidarité, de tolérance, d'altruisme et l'esprit d'équipe.

Avoir une attitude loyale et respectueuse

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

Je respecte mon devoir de réserve ; je ne diffuse pas d'information stratégique relative à la préparation des collectifs nationaux et des sélections nationales qui pourraient servir les intérêts des équipes nationales concurrentes ;

Je n'opère pas d'actions commerciales ou partenariales à titre privé à l'occasion d'une action inscrite au programme d'un collectif national ou d'une sélection nationale.

Respecter les personnes

Conscient de ma position, je m'interdis d'exercer tout abus d'influence et reste dans le cadre défini par les engagements mutuels : j'accompagne le(s) sportif(s) vers leurs objectifs, en autonomie et en respect de leur libre-arbitre.

J'adapte mon intervention en fonction des étapes du développement du sportif. Je l'informe lorsque les problèmes mis en lumière dans le cadre de l'intervention sortent de mon champ de compétences et, le cas échéant, je l'oriente vers une personne ressource.

Je veille à ce que les sportifs placés sous ma responsabilité reçoivent un accompagnement et un soutien équitablement répartis en fonction des qualités et des besoins de chacun.

Être capable de maîtriser les relations affectives avec les sportifs

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée et de mon ascendant pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les sportifs et/ou d'autres acteurs et à éviter tout comportement incorrect.

Bannir le dopage et tout autre forme de tricherie

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de la fédération et du sport français et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les sportifs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

Avoir conscience de mon rôle dans la recherche et le développement des sports subaquatiques et de nage avec accessoires

Je possède des connaissances pratiques et théoriques que je suis capable d'expliquer. Je mets en œuvre l'ensemble de mes compétences et de mon expérience en fonction des besoins des sportifs, dans un but de performance en tenant compte du contexte dans lequel j'interviens.

Je mets régulièrement à jour mes connaissances sur l'entraînement, la relation avec les sportifs et leur environnement. J'ai une pratique réflexive régulière.

Je considère avoir le devoir de transmettre ces connaissances et cette expérience, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

Nom / Prénom de l'EFN

Date

Signature

<p>ANNEXE 2 TRAME TYPE D'ACTE DE CANDIDATURE A LA FONCTION D'ENTRAINEUR FÉDÉRAL NATIONAL</p>

DISCIPLINE :

ETAT CIVIL

(Joindre copie CNI / Passeport / carte SS)

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse courriel :

Situation familiale :

Profession :

N° de SS :

CLUB

Nom :

Licence :

Fonction au sein du club :

QUALIFICATIONS FÉDÉRALES OU D'ETAT

(Joindre copie des diplômes et de la carte professionnelle le cas échéant)

MEF1 (date d'obtention et n° de diplôme) :

MEF2 (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre national 1^{er} degré (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre national 2^{ème} degré (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre international (date d'obtention et n° de diplôme) :

Diplômes d'Etat (BP/BE/DE/DES) :

Licence STAPS mention « entraînement sportif » :

Professeur d'EPS ou de sport :

BAFA / BAFD :

Autres (diplômes étrangers...) :

PARCOURS / EXPÉRIENCE

En tant que sportif (niveau / titres) :

-
-
-

En tant qu'entraîneur de club ou de structure inscrite dans le projet de performance fédéral :

-
-
-

En tant que juge / arbitre :

-
-
-

En tant que dirigeant :

-
-
-

RESPONSABILITÉ SOUHAITÉE / PROJET / DISPONIBILITÉ

Fonction :

Collectif ou catégorie :

Projet :

Disponibilité :

POINTS PARTICULIERS À SIGNALER

**A envoyer à la FFESSM à l'attention du DTN par courriel (dtn@ffessm.fr) ou par courrier :
24, quai de Rive Neuve 13284 Marseille cedex 07**